

Contrastes

bpost

PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

ep
Equipes Populaires

► N° 179 ■ Bimestriel ■ Mars-Avril 2017 ◀



cc.Flickr Miguel Discart

ANTI-TERRORISME LA TENTATION SÉCURITAIRE

Un pouvoir fort pour lutter contre le terrorisme ?

Cela fait maintenant plus de deux ans que la crainte d'être victime d'un attentat terroriste fait désormais partie de notre quotidien. L'impact psychologique est un des objectifs de l'organisation terroriste Etat Islamique et il est partiellement atteint.

La visée est également politique : déstabiliser les démocraties, provoquer une réaction sécuritaire forte de leur principal adversaire principal, l'Occident. Et les mesures sécuritaires ne se sont en effet pas fait attendre. Bien que saluées au lendemain des attentats par la grande majorité des partis politiques et par la population, celles-ci posent cependant de plus en plus question.

La précipitation avec laquelle les mesures ont été décidées après chaque attentat en France puis en Belgique répondait avant tout au besoin de rassurer la population en montrant qu'on agit. Mais elle a révélé une absence de stratégie globale et de concertation avec les acteurs concernés (justice, police, parlement, pouvoirs régionaux et locaux), au point que certaines d'entre elles sont tout simplement inapplicables.

Outre un manque de stratégie concertée, la dérive sécuritaire est également dénoncée par les défenseurs des droits de l'homme. Sans nier la nécessité de mesures pour améliorer les services de renseignement, les associations attirent l'attention sur la disproportion des mesures prises au regard du respect des libertés fondamentales, de la citoyenneté et de la vie privée. "Rien à cacher, rien à craindre", entend-on souvent pour justifier une surveillance généralisée. Pas si sûr, notamment au regard des récents projets de loi visant à obliger les travailleurs sociaux à dénoncer tous les indices suspects de radicalisation et lutter contre la fraude sociale. Un canon pour tuer une mouche, mais qui mène à généraliser la loi du soupçon, perceptible à travers plusieurs modifications législatives visant les étrangers et les demandeurs d'asile.

Or, pour lutter contre la radicalisation, il faut avant tout mener des actions de prévention dans les écoles, les quartiers, les salles de sport, la culture et lutter contre la discrimination qui renforce le sentiment de méfiance et d'exclusion, une des racines du terrorisme.

La dérive des politiques sécuritaires (et en particulier la présence massive des militaires en rue), se traduit aussi par la tentation d'un pouvoir fort, comme l'a montré la récente enquête *Noir, jaune, blues*, publiée par le journal *Le Soir*. Un pouvoir fort qui ne s'encombrerait plus des "contraintes" de la démocratie représentative, ni de la séparation des pouvoirs. La vigilance est de mise car la menace est réelle si nous n'y prenons garde. Et cette menace est bien plus pernicieuse que celle d'un attentat. Pire, elle y contribue.

Monique Van Dieren



Equipe de rédaction :

Christine Steinbach, Monique Van Dieren, Claudia Benedetto, Guillaume Lohest

Rédactrice en chef : *Monique Van Dieren*

Mise en page : *Hassan Govhian*

Editeur responsable :

Christine Steinbach, 8, rue du Lombard
5000 - Namur - Tél : 081/73.40.86
secretariat@equipespopulaires.be

Prix au n° : 2 €

Pour s'abonner (Contrastes + Fourmilière) : Versez 15 € au compte BE46 7865 7139 3436 des Equipes Populaires, avec la mention : "Abonnement à Contrastes" + votre nom

LIBÉRER NOTRE IMAGINAIRE DU PIÈGE DE LA TERREUR



cc-Flickr Miguel Discart

Depuis les attentats de Charlie hebdo, les attaques terroristes se sont succédé et la population a dû intégrer cette nouvelle dimension dans sa vie. Passées l'émotion, la colère, l'incrédulité, l'incompréhension, il est important de se ressaisir, de se poser les bonnes questions pour libérer notre imagination que le terrorisme tente de maintenir captive.

Le Larousse qualifie de terrorisme l'Ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, etc.) commis par une organisation ou un individu pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système.

Une appellation controversée

Il n'existe cependant pas au niveau international, un consensus sur une définition universelle légale. En Belgique, l'article 137 du Code pénal prévoit que *Constitue une infraction terroriste, l'infraction prévue aux §§ 2 et 3 qui, de par sa nature ou son contexte, peut porter gravement atteinte à un pays ou à une organisation internationale et est commise intentionnellement dans le but d'intimider gravement une population ou de contraindre indûment des pouvoirs publics ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte, ou de gravement déstabiliser ou détruire les structures fondamentales politiques, constitutionnelles, économiques ou sociales d'un*

pays ou d'une organisation internationale. L'appellation « terroriste » soulève à elle seule des questionnements. Pour certains experts comme le magistrat français Vincent Sizaire¹, « qualifier un acte de terroriste contribue, au moins autant que les revendications de ses auteurs, à transformer ces derniers en héros d'une philosophie, d'une religion, d'une doctrine politique ou, pis encore, d'une civilisation. Or comment ne pas comprendre qu'en érigeant en combat politique, voire en guerre de civilisations, la répression d'organisations délictueuses dont les ressorts idéologiques ne sont ni uniques, ni même hégémoniques, on renforce leur pouvoir d'influence politique ? C'est le cas pour l'organisation terroriste Etat Islamique (OEI), dont la logique d'action relève tout autant du fanatisme religieux que de l'emprise mafieuse. Du même coup, on contribue à rehausser la cause dont ces groupes se réclament. Une telle légitimation nourrit leur pouvoir de séduction vis-à-vis d'une jeunesse en déshérence. Pour espérer le désamorcer, le plus simple est encore de leur refuser l'onction terroriste pour ne les regarder ►

LA MÉDIATISATION DU TERRORISME

Les médias sont régulièrement critiqués pour leur couverture catastrophique d'attentats. Certains estiment que les médias contribuent à la glorification des organisations terroristes et que le tapage médiatique pourrait avoir des effets de mimétisme¹. Depuis l'enchaînement de multiples attentats en France, en Belgique, en Allemagne, les journalistes interrogent leurs pratiques professionnelles. Certains ont déjà réagi en refusant de publier la photo des terroristes ou de mettre une photo en Une. D'autres ont décidé de ne pas relayer leur identité. Il n'y a pas une vision commune sur la question. En revanche, il semble que le fait de ne pas diffuser les vidéos de l'OEI ainsi que le contenu de ses communiqués soit partagé par une large majorité de rédactions.

Par ailleurs l'OEI a ses propres canaux de communications : une chaîne de télévision, des journaux. Et d'aucuns rappellent que c'est aussi et surtout sur les réseaux sociaux et sur internet plus largement qu'opère la propagande de l'organisation criminelle. N'empêche, on ne peut s'empêcher de se demander ce que serait une organisation terroriste sans médiatisation.

¹ Faut-il anonymiser les terroristes dans les médias ?, France culture, 29 juillet 2016.

► *que comme de vulgaires organisations criminelles - autrement dit, de cesser de leur donner, fût-ce indirectement, crédit de leur prétention à représenter autre chose que leur appétit de pouvoir ou leur pulsion de mort. »*

Il existe différentes organisations qualifiées de terroristes. Mais celle qui est parvenue à se rendre « célèbre » depuis 2013, c'est l'OEI. L'organisation criminelle a voulu marquer les esprits de par la violence extrême de ses actes. On a vu apparaître à cette époque au JT des vidéos de décapitations notamment de journalistes occidentaux qui étaient en Syrie.

Des actes à visée politique

L'objectif de cette organisation criminelle, comme d'autres d'ailleurs, est de déséquilibrer les forces politiques, provoquer le chaos, la division en pariant sur la haine. « *Semer la peur au sein de populations qui croyaient être à l'abri des violences afin d'obliger l'Etat qui les protège à riposter sous peine de crise de légitimité. Elle mise sur une riposte de ses adversaires qui renverserait l'équilibre politique* » comme le souligne le Docteur en histoire médiévale, et spécialiste des croisades, Yuval Noah Harari². L'OEI rejette l'Etat moderne c'est-à-dire l'Etat tel qui nous apparaît aujourd'hui comme garant de la sécurité de ses citoyens, garant du respect des droits de l'homme, dont la liberté de culte. L'Etat comme défenseur de la tolérance et du vivre ensemble, comme défenseur de la cohabitation d'une diversité de religions.

« Leur calcul est le suivant : en tournant contre eux son pouvoir massif, l'ennemi, fou de rage, déclenchera une tempête militaire et politique bien plus violente que celle qu'eux-mêmes auraient jamais pu soulever. Et au cours de ces tempêtes, ce qui n'était jamais arrivé arrive : des erreurs sont faites, des atrocités sont commises, l'opinion publique se divise, les neutres prennent position, et les équilibres politiques sont bouleversés. Les terroristes ne peuvent pas prévoir exactement ce qui sortira de leur action de déstabilisation, mais ce qui est sûr, c'est que la pêche a plus de chance d'être bonne dans ces eaux troubles que dans une mer politique calme. » Yuval Harari, *Docteur en histoire médiévale, spécialiste des croisades*³.

Depuis le 16^e siècle, suite aux guerres religieuses, la tolérance fut la solution mise en avant notamment par les philosophes des lumières comme John Locke et Voltaire³. Faire croire que l'Occident est en guerre contre

l'Islam fait partie de son arsenal de propagande. C'est une « guerre » atypique parce qu'elle s'axe essentiellement et avant tout sur la conquête psychologique plus que sur la volonté d'affaiblir l'ennemi via l'attaque de positions stratégiques (arsenal militaire, centrales nucléaires...) comme dans une guerre classique. « Guerre » atypique parce qu'elle oppose des adversaires dont les forces sont disproportionnées. Une organisation terroriste bénéficie de beaucoup moins de moyens humains et technologiques que ses adversaires. Une « guerre » qui n'en est pas vraiment une puisqu'elle n'est pas déclarée d'un Etat à un autre, mais de manière plus diffuse.⁴

L'impact psychologique

Selon le philosophe et psychologue, Pierre Mannoni, on peut identifier plusieurs oppositions qui caractérisent la rupture dans la manière d'opérer face à l'ennemi en situation de guerre. Notamment, le type d'attaque (embuscade) utilisé est différent d'une intervention classique. Les terroristes n'ont pas toujours de visage et peuvent frapper n'importe où, n'importe qui, à n'importe quel moment. Ils s'adaptent à leur ennemi : récemment, on assiste à des attentats plus confidentiels, œuvres d'individus plus ou moins isolés qui font usage d'armes moins lourdes (couteaux, voitures...) ou qui utilisent un objet du quotidien comme arme, ce qui, pour les autorités, devient compliqué, voire impossible à détecter. Et pour la population, cela accentue la peur et le sentiment d'impuissance. Les terroristes placent l'horreur au cœur de leurs actions et ce, délibérément. « *Ils visent à manipuler les émotions de leurs adversaires par l'accaparement de l'imaginaire de la population cible.*»⁶

« En frappant n'importe qui, n'importe où, n'importe quand, les terroristes veulent donner l'illusion qu'ils tiennent tout le monde en leur pouvoir : tous ces moyens montrent la capacité des terroristes d'exercer un pouvoir psychologique sur l'imaginaire collectif. L'incapacité des autorités de les maîtriser augmente le sentiment grandissant de peur, la menace peut alors surgir à n'importe quel moment. »⁷

Le souci de la mise en scène est leur marque de fabrique. L'objectif est de frapper les esprits et, pour ce faire, on cherche à neutraliser des cibles symboliques et non plus militaires. Il faut atteindre le moral du peuple en redoublant d'imagination pour le frapper d'effroi,

instaurer un climat de peur et ce, aussi bien par la diversification des formes d'attentats que par le caractère atroce des blessures infligées. Selon le chercheur et psychologue, les terroristes ramènent l'humain au centre des combats. Là où la technologie avait fini par prendre une grande place, les actes terroristes sont à la portée de tous et non le fait de « professionnels ».

La propagande fait bien évidemment partie de l'arsenal stratégique de ces criminels. Ils fondent leurs discours sur des couples antinomiques : eux sont les héros par opposition aux traitres (l'Occident), eux sont les martyrs et leurs adversaires les apostats. Ils s'adonnent à un discours manichéen pour séduire leur audience, offrant une vision simpliste d'un monde complexe. Pour servir leur discours, ils ont besoin de publicité. Et les médias leur en offrent malgré eux. (Voir encadré)

Leur cible prioritaire : les jeunes

La cible principale de ces organisations criminelles sont les jeunes parce qu'ils constituent une frange plus fragile, parce qu'en devenir. « Il n'existe pas de djihadiste sans jeunesse » affirme l'écrivain Yann Moix dans son dernier livre, « Terreur ». « *Quand on est jeune, on fait des conneries. On a envie de se radicaliser, faire des choses un peu absolues. On ne relativise pas beaucoup quand on est jeune. On a l'impression que tout se joue à cette période de la vie, qu'on a le droit de tout faire, qu'il faut aller loin. Quand on regarde tous les terroristes de 1993 à nos jours, ils ont toujours été des jeunes. Ceux qui sont allés loin dans l'action, dans la mort, dans la pulsion sont en général des jeunes* », explique-t-il lors d'une interview donnée au journal Métro⁸.

« Calqué sur le fonctionnement des sectes, le groupe terroriste entend une affirmation de son identité par la revendication d'actions percutantes, mais également par l'exhibition de signes ostentatoires, distinctifs, symbolisme marquant au fer rouge l'appartenance à une unité. Les spécificités individuelles se voient alors balayées par un vent hégémonique : la réflexion est bannie au profit d'une automatisation de l'action allant parfois jusqu'à la robotisation. »⁹

Nous maintenir dans une impression d'insécurité permanente, nous soumettre à une terreur collective pour déstabiliser nos démocraties : voilà la stratégie des terroristes. Et il est bien difficile de ne pas se laisser prendre par le piège qu'ils nous tendent. Le traumatisme est palpable au sein de la population. Aujourd'hui,

ces images sont entrées dans notre réalité, modifiant même nos comportements de tous les jours (limiter l'usage des transports en communs, éviter les rassemblements...), poussant certains à voter pour des partis populistes, voire d'extrême droite.

Mais la psychose ne nous a pas gagnés. La guerre civile n'a pas éclaté. Au contraire, au lendemain des attentats, on a pu voir ça et là des rassemblements pour réaffirmer les valeurs d'humanisme, comme un pied de nez aux criminels qui venaient d'ôter ces vies.

Il est vrai que la méfiance, le racisme, le repli identitaire, l'impression d'insécurité se sont accrus. On peut comprendre la réaction émotionnelle de tout un chacun face à cette nouvelle réalité. Les dirigeants ont répondu par des mesures sécuritaires qui limitent les libertés fondamentales, censées permettre aux services de renseignement d'être plus efficaces. Si elles ont eu le mérite au départ de rassurer la population, leur efficacité peut être remise en cause. Parce que comme les terroristes font usage de l'image pour nous convaincre de leur toute puissance, l'Etat, par l'usage de l'image forte de militaires en rue, a convoqué nos émotions et non pas notre réflexion, notre esprit critique. Il est grand temps que le monde politique évite l'écueil électoraliste pour se concentrer sur le vrai problème de nos sociétés contemporaines, celui des injustices vécues par de plus en plus de citoyens, celui d'un manque de considération dont souffre la population, le manque d'un projet de société fédérateur innovant et humaniste qui offrirait à chacun et en particulier aux jeunes les perspectives plus joyeuses tant attendues. Car « *le terrorisme se nourrit de la vacuité de l'offre politique qu'il remplit par des formes mythifiées de politisation* ». ¹⁰

Claudia Benedetto

1 Vincent Sizaire, *Quand parler de « terrorisme » ?* Monde diplomatique en ligne, août 2016. Vincent Sizaire est magistrat, maître de conférences associé à l'université Paris-Ouest-Nanterre-la Défense, auteur de *Sortir de l'imposture sécuritaire*, La Dispute, Paris, 2016.

2 Yuval Noah Harari, *La stratégie de la mouche : pourquoi le terrorisme est-il efficace ?*, le Nouvel Observateur en ligne, 6 août 2016.

3 François Saint-Bonnet - Spécialiste du droit des libertés, Professeur à l'université Paris II (Panthéon Assas), *L'Etat face au terrorisme*, émission « La Grande table », France culture, 21 mars 2017.

4 Pierre Mannoni, *Le terrorisme comme arme psychologique ou les triomphes du paradoxe*, Le Journal des psychologues 2008/4 (n° 257), p. 28-32.

5 Yuval Noah Harari, *La stratégie de la mouche : pourquoi le terrorisme est-il efficace ?*, le Nouvel Observateur en ligne, 6 août 2016.

6 Pierre Mannoni, *Le terrorisme comme arme psychologique ou les triomphes du paradoxe*, Le Journal des psychologues 2008/4 (n° 257), p. 28-32.

7 Audrey Ilpidi, Perle Reynaud-Fourton, *Les rouages de la mécanique terroriste*, Le Journal des psychologues 2008/4, p. 33-38.

8 Maïté Hamouchi, Yann Moix : *Il n'existe pas de jihadisme sans jeunesse*, Métro Belgique, 20 mars 2017.

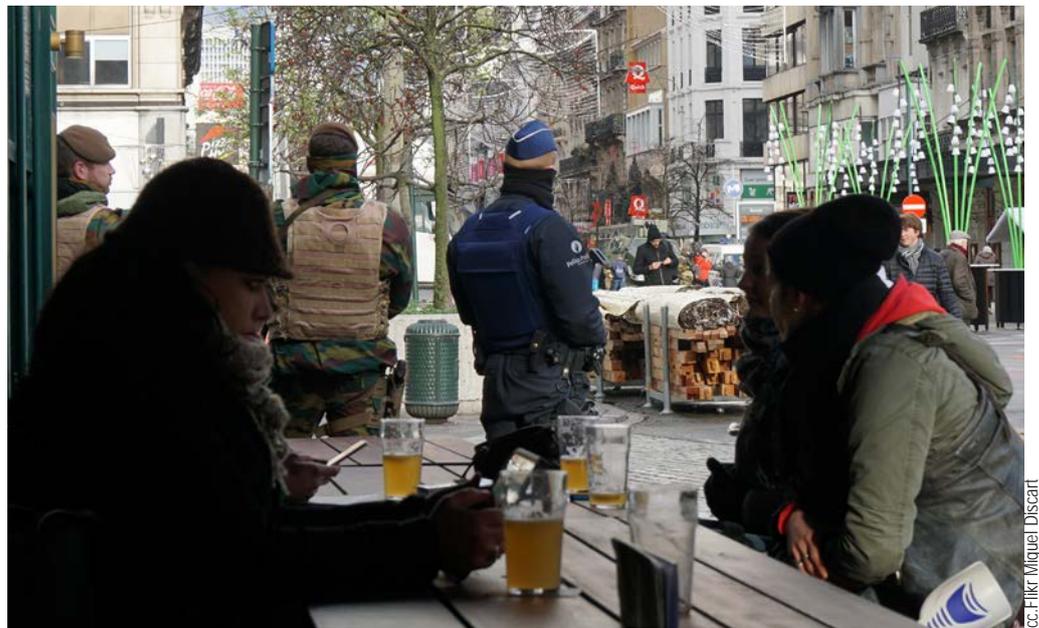
9 Audrey Ilpidi, Perle Reynaud-Fourton, *Les rouages de la mécanique terroriste*, Le Journal des psychologues 2008/4, p. 33-38.

10 Jean-Marie Durand, *Comment faire face au terrorisme ? Deux juristes répondent*, les Inrocks en ligne, 20 novembre 2016.

QUESTIONS DE DÉBAT

- Quelles sont les causes profondes du terrorisme ? D'après vous, sont-elles sociologiques, psychologiques, sociales, politiques ?
- «On est tous le terroriste de quelqu'un d'autre»: réflexion sur l'usage du mot. L'utiliser pour qualifier tout type de résistance au pouvoir établi est dangereux. L'utiliser pour qualifier des actes d'une extrême violence ne renforce-t-il pas la position des criminels qui en sont à l'origine et dont l'objectif premier est de terroriser la population ?
- Comment passer de l'émotion à la réflexion ? Comment dompter la peur? (analyse de la propagande et des médias, chiffres...)

RIEN À CACHER, RIEN À CRAINDRE?



cc-Flickr/Miguel Discart

Depuis les premiers attentats de Paris en janvier 2015, le gouvernement belge a adopté une série de mesures visant à renforcer la sécurité en rue, améliorer le travail des services de renseignements et de surveillance, réprimer plus durement les activités (ou intentions d'activités) terroristes. L'objectif : mieux protéger la population. Mais qu'en est-il du respect des libertés fondamentales et de l'Etat de droit ? On est en droit de se poser la question.

Les premières mesures de lutte contre le radicalisme datent de 2004 et en 2005, un plan de lutte contre la radicalisation avait été adopté. Mais au rythme des attentats qui se sont produits en 2015 et 2016 à Paris et Bruxelles, le gouvernement a accéléré la mise en place d'une série de mesures, parfois prises dans la précipitation et sans analyse de leur impact réel.

12 mesures

Après les attentats à Charlie Hebdo en janvier 2015, 12 mesures ont été décidées¹. Parmi celles-ci, la possibilité d'incriminer de personnes qui vont ou qui viennent de l'étranger dans l'intention de commettre un acte terroriste. L'arrestation sur base d'une intention est l'élément nouveau de cette mesure. Les dispositifs pour détecter ces intentions ont été élargis, notamment le recours plus systématique aux écoutes téléphoniques. La présence de militaires en rue est également décidée (voir article page 17).

D'autres mesures concernent la déchéance de nationalité belge et pour les auteurs d'infraction terroriste et leurs complices sans limitation de durée, le retrait provisoire de la carte d'identité sur base d'un avis de l'OCAM, le refus de délivrer un passeport à des personnes

“qui présentent un risque pour le maintien de l'ordre public et la sécurité nationale, ou si le demandeur est sur le point de se rendre dans une région où une organisation terroriste est active”. Le législateur a également élargi les compétences du Commissariat général aux réfugiés et les critères de refus d'octroi du statut de réfugié et a décidé de mesures pour réformer les structures du Renseignement et de la Sécurité. En matière de lutte contre le radicalisme, épinglons les mesures qui concernent le recrutement à des fins terroristes et la lutte contre la radicalisation en prison.

18 mesures

Une semaine après les attentats du 13 novembre 2015 à Paris, la Belgique est également sous le choc. Elle apprend que le commando qui a opéré est en réalité un réseau terroriste principalement basé dans notre pays. Le “Molenbeek-bashing” commence, et 18 nouvelles mesures sont adoptées au Parlement dès novembre 2015 (voir encadré).

Lors de la présentation de ces mesures au Parlement², tant la majorité que l'opposition se sont accordées sur la nécessité d'un renforcement de la lutte contre le terrorisme. Cette dernière a toutefois regretté la précipitation

avec laquelle ces mesures ont été adoptées et dont certaines posent question, notamment la modification de la loi sur la détention préventive et le respect des droits démocratiques fondamentaux tels que la liberté d'expression.

Après le 22 mars 2016

Après les attentats du 22 mars 2016 à Bruxelles, le gouvernement met un nouveau coup d'accélérateur dans la mise en place des 30 mesures décidées auparavant. A ce jour, la majorité d'entre elles sont d'application.

Cependant, deux mesures annoncées sont loin de voir le jour : le placement de bracelets électroniques pour les personnes radicalisées, qui pose des problèmes juridiques, et l'emprisonnement automatique des combattants qui reviennent de Syrie ou d'Irak car il faut pouvoir fournir des preuves que des faits délictueux ont été commis sur place. Enfin, l'extension de la garde à vue à 72h n'a pas encore été adoptée car elle nécessite une modification de la Constitution (et donc la majorité des 2/3 au Parlement) et qui est contestée notamment par la Ligue Belge des Droits de l'Homme.

Dès avril 2016, une Commission d'enquête parlementaire est constituée pour évaluer le fonctionnement des dispositifs d'assistance et de secours mis en place le 22 mars, ainsi que des services de sécurité (police, OCAM, services de renseignement, instances judiciaires). La décision d'y ajouter un troisième volet dans son travail a fait l'objet de longs débats au Parlement. Il concerne la lutte contre le radicalisme, autrement dit le volet préventif. Les travaux sont toujours en cours.

Mais le gouvernement n'en est pas resté là puisqu'il continue encore à modifier "en douce" certains dispositifs visant à renforcer la surveillance des individus, comme celui d'obliger les travailleurs sociaux des CPAS de briser le secret professionnel en dénonçant des comportements susceptibles d'être qualifiés de radicalisme.

Une autre mesure tout aussi contestable est celle d'expulser du territoire les étrangers soupçonnés de troubler l'ordre public, même s'il n'y a pas eu de condamnation. La porte ouverte à des abus de droits (plus de détails sur ces deux mesures en page 14).

Souriez, vous êtes fichés

Les deux mesures énoncées ci-dessus posent donc la question du respect des droits fondamentaux qui risquent d'être malmenés par les mesures de lutte contre le terrorisme. Pour la

Ligue Belge des Droits de l'Homme (LBDH), "le maintien de l'ordre et la sécurité publique font partie des missions des autorités en charge de l'Etat. Si ces objectifs sont légitimes et souhaitables, ils deviennent questionnables si, pour des raisons sécuritaires, les détenteurs de cette autorité remettent en cause d'autres libertés fondamentales ou visent de manière discriminante des catégories spécifiques de la population"³

La LBDH cite en exemple la création de banques de données personnelles ou encore la conservation de toutes les données électroniques par les opérateurs télécom pour un éventuel usage policier ou judiciaire.

La LBDH critique "le peu de zèle dont le gouvernement fait preuve dans la prévention des pratiques policières déviantes, ainsi que dans l'analyse en profondeur de la proportionnalité des législations antiterroristes au regard des risques manifestes de pratiques arbitraires et de violation des droits humains qu'elles portent en germe"⁴.

LONG Humans Rights Watch (HRW) a également recensé de nombreux abus policiers lors d'opérations "antiterroristes". Elle a relevé 26 cas de violences abusives et au moins six lois et réglementations qui menacent les droits fondamentaux. Par exemple, la criminalisation des déplacements hors de la Belgique "avec une intention terroriste", une formulation bien trop vague à ses yeux. Pour HRW, "des mesures inadaptées peuvent s'avérer contre-productives en sapant la confiance des citoyens envers l'Etat et en contribuant à créer des lignes de fracture au sein de la société, l'un des objectifs affichés du groupe terroriste Etat Islamique"⁵.

Liberté d'expression malmenée

La LBDH met également en garde le danger d'entrave à la liberté d'expression. Parmi les dernières nouveautés législatives, celle du 3 août 2016 qui élargit le champ d'application de certaines infractions existantes, notamment celles "d'inciter directement ou indirectement à la perpétration d'actes terroristes". Auparavant, le juge devait identifier clairement un risque de passage à l'acte dans les propos tenus. Aujourd'hui, une personne qui tient un discours pourrait être sanctionnée si le juge a le sentiment que ce discours pourrait inciter de manière directe ou indirecte à la réalisation d'actes terroristes, sans même qu'un risque de passage à l'acte ne soit évoqué ou identifié. La LBDH souligne que de nombreuses voix s'étaient déjà élevées auparavant contre les dangers de cette incrimination qui laisse une ►

LES 18 MESURES POST-ATTENTATS FRANÇAIS

Des militaires supplémentaires dans les rues ; un renforcement des contrôles policiers aux frontières ; le renforcement des services de sécurité ; des perquisitions 24h sur 24 ; une garde à vue étendue à 72h ; la case prison directe pour les combattants revenant de l'étranger ; l'extension du port du bracelet électronique pour les personnes fichées par l'OCAM, l'enregistrement de tous les passagers dans les transports (avions et TGV) ; la suppression de l'anonymat des cartes de téléphone prépayées ; l'extension du système de reconnaissance des plaques de voiture ; la mise en place d'un plan de prévention et de répression à Molenbeek (Plan Canal) ; la fermeture des sites internet prêchant la haine ; la fermeture des mosquées non reconnues qui appellent au Djihad ; une surveillance renforcée pour l'accès aux emplois sensibles ; un plan de prévention pour la commune de Molenbeek ; l'adaptation des législations sur l'état d'urgence ; des frappes aériennes contre Daesh en Syrie.

LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME EN EUROPE

- des procédures accélérées, grâce auxquelles les lois sont adoptées à la hâte, avec très peu, voire aucune, consultation auprès des Parlements, des experts, ou d'autres membres de la société civile ;
- des dérogations aux engagements en matière de droits humains ;
- la consolidation du pouvoir dans les mains de l'exécutif, l'inefficacité ou l'absence de mécanismes de contrôle indépendants chargés de surveiller la mise en œuvre des mesures et des opérations de lutte contre le terrorisme ;
- une définition vague et extrêmement large du "terrorisme" dans la législation ;
- des exigences en matière de preuves revues à la baisse ;
- des liens très faibles, voire parfois inexistantes, entre des "actes préparatoires" et l'infraction pénale elle-même ;
- l'utilisation de mesures de contrôle administratif pour restreindre le droit de circuler librement et la liberté d'association ;
- la pénalisation de nombreuses formes d'expression qui sont loin de constituer une incitation à la violence ;
- l'invocation par les États de problèmes de sécurité nationale ou de "menace terroriste" afin de prendre arbitrairement pour cible les réfugiés et les migrants, les défenseurs des droits humains, les militants, les opposants politiques, les journalistes, les minorités, et les personnes exerçant en toute légalité leur droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion.

Source : Rapport 2016 d'Amnesty International

► grande marge d'appréciation au juge et risque de restreindre le droit à la liberté d'expression. Jusqu'où la nécessaire protection des citoyens face à une menace terroriste peut-elle autoriser des restrictions sur les libertés de tout le monde ? L'exercice est évidemment délicat. Mais de nombreux membres de l'opposition au Parlement ont fustigé le manque de temps laissé à la Commission d'enquête parlementaire pour étayer des propositions (par des auditions notamment). Beaucoup reprochent aussi au gouvernement d'accumuler des décisions sans prendre le temps de se donner une vision globale de lutte contre le terrorisme. Cette précipitation semble refléter davantage un besoin de prouver qu'on agit et de communiquer sur ces mesures, quitte à marquer la législation au fer rouge du « tout au sécuritaire ».

Le respect de l'Etat de droit implique le maintien d'une séparation nette entre les trois pouvoirs : l'exécutif (le gouvernement), le législatif (le Parlement), le judiciaire (la Justice). Or, de nombreuses mesures bafouent cette séparation et on constate que le gouvernement empiète de plus en plus sur les plates-bandes du pouvoir judiciaire en adoptant des lois juridiquement douteuses ou irréalisables (bracelet électronique, garde à vue, méthodes de recherches...). Le tout sous le regard parfois impuissant du Parlement dominé par des partis "sécuritaires" et dans lequel l'opposition a du mal à se faire entendre tant le sentiment de peur de la population rend difficilement audible toute critique des mesures sécuritaires, même au nom du respect des libertés fondamentales.

Des mesures européennes similaires

Au niveau européen, les politiques sécuritaires se sont renforcées dans la majorité des pays. Amnesty International relève un changement de paradigme depuis ces deux dernières années en Europe. *"L'idée selon laquelle le rôle des gouvernements est d'assurer la sécurité afin que la population puisse jouir de ses droits a laissé la place à l'idée que les gouvernements doivent restreindre les droits de la population afin d'assurer sa sécurité"*⁶.

Pour Amnesty, le fait que certains pays prolongent l'état d'urgence (comme en France par exemple) est alarmant. Dans de nombreux pays, des mesures censées être temporaires sont désormais inscrites dans le droit ordinaire, et des pouvoirs exceptionnels ont tendance à devenir permanents. L'association pointe une série d'autres caractéristiques communes à la lutte antiterroriste en Europe (voir encadré).

Lutte contre la radicalisation

Les mesures de prévention contre la radicalisation se multiplient, mais en ordre dispersé. C'est un travail de très longue haleine tant les racines sont profondes. Elles sont cependant insignifiantes au regard des moyens déployés pour le volet sécuritaire.

Or, comme le souligne le MOC de Bruxelles dans un communiqué après les attentats de Paris en novembre 2015, *"le gouvernement fédéral surfe sur l'émotion pour renforcer des politiques de guerre là-bas [en Syrie et en Irak] et des mesures sécuritaires et répressives ici, alors qu'elles font partie intégrante du problème et contribuent au cercle vicieux de la violence"*⁷.

La lutte contre la radicalisation est un travail à la fois individuel, collectif et sociétal.

Individuel, d'abord. Pour le chef de projet "radicalisme" de la ville de Bruxelles⁸, ce travail ne vise pas à "déradicaliser" mais à "désengager", c'est-à-dire *"le fait qu'une personne renonce à la violence pour une cause idéologique quelconque, pour qu'elle respecte le cadre de la loi et trouve une manière démocratique et pacifiste d'exprimer ses valeurs et les critiques éventuelles envers la société"*. Il pense par exemple aux processus de désengagement en Irlande du Nord (IRA), en Espagne (ETA) ou en Colombie (FARC) qui ont donné de bons résultats. Bien qu'avec Daesh le contexte historique et politique soit différent, les mécanismes par lesquels les individus sont embrigadés dans une idéologie extrémiste qui légitime la violence sont comparables.

Selon lui, le premier signe encourageant est que les personnes se manifestent beaucoup plus tôt, ce qui facilite la tâche. Mais c'est un processus long et complexe, et les communes sont sous-financées par rapport à la demande.

Une vision sécuritaire de la prévention

A partir de 2014, les plans de prévention se sont multipliés et même superposés aux niveaux fédéral, régional, communautaire et communal. A l'époque, il s'agissait principalement d'empêcher les jeunes de partir en Syrie et de surveiller ou sanctionner ceux qui en revenaient.

Cette vision de la prévention a évolué car, comme l'explique Martine Vandemeulebroecke⁹, la connaissance du danger terroriste a évolué. Depuis les attentats de Paris et Bruxelles, le terroriste a désormais un visage, celui du "jeune molenbeekois radicalisé". Le plan Canal lancé par le ministre de l'Intérieur répond à cette vision sécuritaire de la prévention, qui est de "faire le ménage à Molenbeek", selon son

expression. Ce plan consiste notamment à surveiller toutes les associations locales et supprimer celles qui sont suspectées de radicalisme. Or, pour François De Smet qui est directeur de Myria, la véritable prévention se situe bien en amont. C'est sur le "vivre ensemble" qu'il faut miser dès l'école, où l'on doit apprendre aux jeunes à confronter pacifiquement leurs points de vue.

Le schéma classique adopté dans de nombreux pays, dont la Belgique, est celui de "l'escalier de Moghaddam", qui décrit 6 étapes successives dans la radicalisation.

La première marche de l'escalier est celle d'un groupe à surveiller, les TINA (There Is No Alternative). Comme l'explique la criminologue de l'UCL Fabienne Drion¹⁰, le premier danger est donc celui d'avoir des griefs envers la société. Et donc, "si vous êtes un peu indigné par votre situation sociale, c'est que vous n'êtes pas résilient, donc à surveiller. On ne sait pas grand-chose sur le processus de radicalisation mais on converge tout de même sur un même point : le fait d'être ciblé produit de la radicalisation. C'est donc le serpent qui se mord la queue". Et d'ajouter que le fait de prendre ses distances avec sa famille quand on est ado, ou de tenir un discours de méfiance à l'égard de la démocratie n'est pas le seul apanage de Daesh. La criminologue regrette également que la politique de surveillance ait pris le pas sur la politique sociale.

Pour elle, "l'objectif des différents plans de lutte contre la radicalisation est au bout du compte de produire des signalements". Pour ce faire, on met de plus en plus les acteurs sociaux et associatifs à contribution, ainsi que les enseignants et les agents pénitentiaires. Une politique de suspicion et de délation généralisée qui a sans aucun doute un impact sur le climat de confiance indispensable pour mener des politiques sociales efficaces, ainsi que sur le vivre-ensemble.

S'il y avait une recette-miracle pour lutter contre la radicalisation, ça se saurait ! Mais on connaît par contre les ingrédients qui la composent : marginalisation socio-économique, sentiment d'injustice, embrigadement sectaire, fascination pour la violence. Aveuglés par l'obsession de la lutte contre le terrorisme, nos gouvernements ne doivent cependant pas oublier que les politiques néolibérales, en prônant l'individualisme, en renforçant les inégalités sociales et en surfant sur

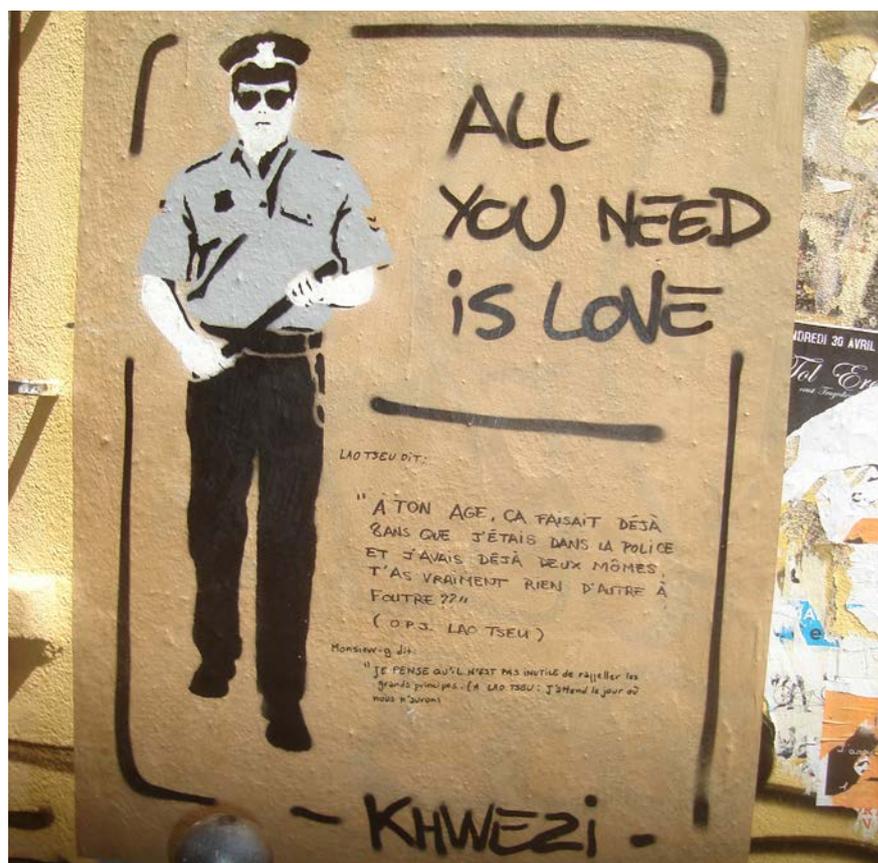
les discours populistes, apportent de l'eau au moulin du terrorisme.

Monique Van Dieren

- 1 La chambre.be n°16, *Les mesures de lutte contre le radicalisme et le terrorisme*, décembre 2015.
- 2 La chambre.be n°18, décembre 2016.
- 3 Christelle Macq et Sixtine Van Outryve, *Les droits fondamentaux à l'épreuve de la lutte contre le terrorisme*, Rapport de la LBDH, P. 32 à 44.
- 4 *Les réponses antiterroristes de la Belgique aux attaques de Paris et Bruxelles*, Human Rights Watch, communiqué du 4 novembre 2016.
- 5 Idem.
- 6 *L'ampleur grandissante des politiques sécuritaires dans les pays de l'UE est dangereuse*, Amnesty International, rapport 2016.
- 7 *Sortir du cercle vicieux des seules réponses sécuritaires qui encouragent les stigmatisations*, communiqué du MOC de Bruxelles, 18 novembre 2015.
- 8 Personne qui souhaite garder l'anonymat, interrogée dans le journal Métro du 23 mars 2017.
- 9 *Radicalisation : la surveillance a pris le pas sur les politiques sociales*, Martine Vandemeulebroucke, Alter Echos, 23 mars 2017.
- 10 Idem.

QUESTIONS DE DÉBAT

- Nous entendons souvent dire "Je n'ai rien à cacher", justifiant ainsi la généralisation des techniques de surveillance personnalisée. Nous sentons-nous menacés par les politiques sécuritaires :
 - en matière de surveillance et de respect de la vie privée ?
 - en matière de libertés fondamentales, telles que la liberté d'expression et d'association ?
- Pensez-vous que les dispositifs sécuritaires décrits mettent en danger "l'Etat de droit", notamment la séparation des pouvoirs ?
- Sur quoi les politiques de prévention devraient-elles mettre l'accent ?



cc-Flickr Hervé Germain

“LES POLITIQUES DOIVENT ÊTRE DES FAISEURS DE PONTS”

Echevine à Molenbeek et islamologue de formation, l'écologiste Sarah Turine vit et travaille au cœur de la commune bruxelloise qui s'est trouvée sous les feux des médias au lendemain des attentats. Avec lucidité et conviction, la mandataire en charge du dialogue inter-culturel met en place pas à pas des initiatives pour dépasser les replis identitaires et refaire société.

■ *Selon l'enquête « Noir jaune blues » réalisée par Dedicated Research pour Le Soir et publiée le 8 janvier 2017, la population ressent une menace identitaire. Cet état d'esprit est-il perceptible sur le terrain ? Et dans ce cas comment expliquer ce repli identitaire ?*

□ On peut se montrer critique sur la méthodologie de l'enquête elle-même, mais elle reflète assez bien l'état d'esprit. Il y a une grande différence entre ce qui s'est exprimé juste après les attentats et maintenant. Il y a un an, les gens ont réagi en disant : « on doit apprendre à aller à la rencontre de l'autre ». Ce mouvement est toujours présent, mais c'est le mouvement inverse qu'on entend le plus actuellement. **En fait, on a l'impression que c'est la société dans son ensemble qui s'est radicalisée.** Comme si chacun se persuadait que seul son point de vue est le bon et avait plus de mal à entendre celui d'un autre. Voyez les débats qui se déroulent autour de la laïcité, ou de l'accueil des migrants. Il y a un ras-le-bol, une colère, des craintes, qui sont légitimes, mais qui rendent les gens peu disposés à faire des concessions. C'est plutôt inquiétant. Face à cela, la première mission des responsables politiques est d'éviter d'alimenter cette division de la société. Nous devons d'abord être des faiseurs de ponts. Une société est faite de divergences, il faut créer des ponts entre elles, sous peine de ne plus faire société.

■ *Pour certains analystes, il y a eu un Avant et un Après 11 septembre 2001. Depuis l'attentat aux Etats-Unis, on perçoit davantage l'autre en termes de menaces. Partagez-vous cette analyse et dans quelle mesure est-elle aussi le fruit des mesures sécuritaires mises en œuvre ?*



Equipe Populaires

□ Ce qui est certain, c'est que dans ma commune il y a eu un tournant après 2001 dans la manière dont on perçoit les jeunes issus de l'immigration. Jusque-là, on les identifiait généralement comme issus de l'immigration, ou étrangers. Après 2001, c'est le terme musulman qui a prédominé, avec une connotation négative. Ce qui a inévitablement engendré une dialectique : on réagit en renforçant la part de l'identité qui est discriminée. Enfermez quelqu'un dans une case, il va se défendre en revendiquant cette case. « Je suis né ici, j'y vis, pourquoi n'aurais-je pas le droit d'être musulman ? ». Et donc la population ciblée a renforcé son attachement à son caractère musulman. Pas par choix spirituel ou religieux mais pour des raisons identitaires : parce que c'est là qu'ils se sentent agressés.

Il n'y a pas que cela qui crée une telle division dans la société. Il y a aussi un vide d'identité en Europe. L'Union européenne est en recherche de son modèle : déficit de solidarité avec la Grèce ; le Brexit ; la crise de l'accueil des mi-

grants... Il n'y a pas l'unité politique espérée par les pays fondateurs. Cela joue un rôle dans le repli identitaire. Et bien sûr, il y a la crise économique et financière. On ne vivrait pas de la même façon la crise identitaire actuelle s'il n'y avait pas eu la crise financière de 2008. Fondamentalement, le modèle économique capitaliste et productiviste va dans le mur. Le terrorisme est aussi un symptôme de ce modèle qui ne tient plus la route. L'exclusion qu'il engendre a été trop forte, à tous points de vue.

■ ***Vous évoquez les préjugés envers les musulmans. Dans l'étude Noir jaune blues, ceux-ci sont 53% à exprimer des craintes par rapport à un rejet de la société. Vous en voyez vous-même les impacts sur le terrain ?***

□ Oui, et en particulier pour les jeunes garçons. Ce n'était déjà pas facile de porter un nom étranger mais aujourd'hui, si vous indiquez que vous habitez Molenbeek dans votre CV, c'est devenu le plus gros frein. Et puis pour les femmes qui portent le foulard, ce n'est pas évident d'assumer les regards qui se posent sur vous. Les premiers symptômes d'une montée de l'islamophobie, ce sont les regards. J'étais l'autre jour dans le tram en compagnie d'une jeune fille voilée et les regards hostiles que j'ai sentis posés sur elle m'ont saisi. Cette hostilité va en créer en retour et se nourrir l'une de l'autre.

■ ***Molenbeek s'est en effet retrouvée brusquement sous le feu des projecteurs après les attentats à Paris et Bruxelles. Comment avez-vous perçu cette période et comment ont réagi ses habitants ?***

□ Ce n'était pas entièrement un choc dans la mesure où Molenbeek a connu beaucoup de jeunes partis en Syrie. Et comme elle a encore quelque chose d'un village (on n'y vit pas l'anonymat des grandes villes), la plupart des habitants se sont sentis concernés. Cela n'empêche que cela a été un choc quand même, dans la mesure où la force des liens qui ont été faits avec Molenbeek était injuste. Il y avait eu en effet une filière identifiée dans la commune, mais il y a aussi des filières connectées à Daech dans le monde entier, et ça aurait donc pu aussi bien être une autre. Elles se construisent aussi d'un pays à l'autre par des amitiés, une langue commune, etc. Mais pas de chance, cette fois-là c'était Molenbeek. Il y a eu une déferlante médiatique avec des journalistes qui demandaient partout à tout le monde « est-ce que vous connaissiez un tel ? » mais ne se souciaient jamais de l'interlocuteur lui-même, de ce qu'il vivait, pensait de

la situation. **Il a fallu accepter que Molenbeek n'appartenait plus aux Molenbeekois. C'est devenu un autre Bronx. Il faut vivre avec cela.** Je crois qu'on ne pourra tourner la page qu'en admettant qu'il y a désormais deux Molenbeek : celui des habitants et celui que le monde a en tête, devenu le symbole du traumatisme et des attentats liés à Daech.

■ ***Molenbeek est aussi une commune qui a une vie associative très forte. Quel est la spécificité du travail que vous y effectuez, en tant qu'échevine du dialogue interculturel et de la cohésion sociale ?***

□ Il y a en effet un potentiel très riche, avec un secteur associatif important et une vie artistique très variée, notamment parce qu'on peut y trouver des ateliers à prix modeste. Et avec une multitude de cultures. En réalité, **Molenbeek peut aussi être l'avenir de l'Europe. Si l'on y réussit des choses, on peut les réussir ailleurs**, dans d'autres quartiers, d'autres villes.

On n'a évidemment pas attendu les attentats pour mettre en place des initiatives face à des formes de radicalisation. Le travail sur les questions identitaires a commencé avant les premiers départs en Syrie. On a créé la nouvelle compétence du dialogue interculturel au début de la nouvelle majorité (NB. MR-PS-Ecolo) parce qu'on avait conscience que, à côté du combat contre les inégalités socio-économiques et le décrochage scolaire, il fallait aussi appréhender ce repli identitaire à l'œuvre depuis 2001. Repli qui est aussi lié au succès croissant d'un courant plus rigoriste qui s'est implanté dans les quartiers depuis une vingtaine d'années.

Mais il ne suffisait évidemment pas de créer la compétence « dialogue interculturel », il fallait aussi en faire un vrai enjeu et y mettre les moyens. Or ça n'avait jamais été la priorité. On avait bien sûr commencé par initier des formations, à l'intention des enseignants et des travailleurs des services de première ligne. Mais c'était insuffisant. En fait, c'est l'attentat commis à Charlie Hebdo en janvier 2015 qui a déclenché la conscience qu'il fallait bel et bien en faire une priorité. On a alors pu lancer une dynamique avec le secteur associatif ; en ce compris les communautés religieuses : représentants des mosquées, des églises, et aussi, j'y tenais, de la communauté juive. Car il y a aussi un vrai problème d'antisémitisme, souvent nourri de fantasmes et d'ignorance.

A l'époque, on a commencé par mettre sur ►

VISION MANICHÉENNE CONTRE STÉRÉOTYPE

Les courants rigoristes, explique Sarah Turine, ne sont pas nécessairement des ennemis de la démocratie, mais ils sont ennemis du vivre ensemble. En ce sens qu'ils portent une vision binaire, en noir et blanc du monde. « Si tu fais ceci, tu es un bon musulman, mais si tu fais cela, tu es un mauvais ». Par conséquent, il y a les bons musulmans et puis tous les autres... Le monde est divisé en deux de façon manichéenne. Cela n'incite pas à se porter à la rencontre de l'autre ni à chercher des compromis évidemment. Cette question est devenue identitaire et non plus spirituelle. Pour les jeunes qui se sentent attirés par l'Islam, il ne s'agit pas de rechercher la réponse à un vide spirituel mais de réagir au stigmatisé, au préjugé qui les enferme dans l'identité de musulman. Et un courant très rigoriste va leur offrir des réponses faciles à s'approprier parce que simplistes. Cela n'a plus rien à voir avec la religion.



Équipe Populaires

► pied des groupes de parole. Après l'attentat à Charlie Hebdo, il fallait s'emparer des questions qui fâchent. Mais, et j'en suis aujourd'hui plus convaincue que jamais, il fallait aussi - et même d'abord - se mettre à parler de ce qui nous rassemble.

Pour que le dialogue interculturel soit possible, il faut avant tout veiller à ce que les personnes ne se sentent pas menacées dans leur identité. Cela veut dire qu'il faut d'abord travailler à valoriser les identités de chacun, avant de chercher à décloisonner. Dans une commune comme la nôtre, les personnes de confession musulmane se sentent visées par des stéréotypes identitaires. Il s'agit donc de montrer aux autres habitants qu'il n'y a pas lieu de les craindre et puis d'inciter à la rencontre de l'autre, sans l'obliger à mettre de côté une partie de ses identités.

Ensuite, il sera nécessaire d'aborder aussi les questions qui fâchent, les divergences d'opinions, de représentations. Mais je pense que c'est une seconde étape parce que, depuis les attentats, on pointe si fort ce qui nous divise qu'il est essentiel de reparler d'abord de ce qui nous rassemble et permet de faire société.

Certains sont déjà partants pour aller plus loin dans la rencontre avec les autres. Dans ce cas, on travaille au sein de petits groupes, avec des jeunes notamment. Mais il s'agit aussi de toucher un public plus large, en l'invitant à des moments de rencontre qui ont surtout pour but de faire tomber des préjugés. J'ai choisi le prétexte de fêtes religieuses pour organiser de grands repas. Certains ont tiqué sur ce choix mais si j'avais invité les habitants à une « fête du printemps » cela n'aurait pas signifié grand-chose pour eux. Tandis qu'inviter à rompre le jeûne après le Ramadan, c'est une occasion de fierté pour les musulmans. Et les non-musulmans se sentent invités à quelque chose qui a une valeur importante. Il faut croire que ces rencontres répondent à un réel besoin parce que ça marche du tonnerre.

■ **Quel lieu avez-vous choisi pour réaliser ces temps de rencontre ?**

□ Le lieu était évidemment important symboliquement. Cela a évolué en fonction des circonstances. La première fois, c'était pour la fin du Ramadan, et en même temps la Fête de la musique. On l'a fait sur la place communale. Quelques-uns ont haussé les sourcils parce qu'on associait ces deux événements. Mais quelque cinq cent personnes sont venues, d'horizons très divers. Ensuite il y a eu le repas de

Noël, cette fois dans une salle communautaire. Il y avait des chorales juives, chrétiennes et musulmanes. Même succès. Puis on a organisé la Pâque juive, toujours dans la salle communautaire. C'était juste après les attentats. Cette fois-là, un grand nombre de jeunes sont venus, ce qui est très encourageant. Ensuite nouvelle rupture du jeûne. On pensait pouvoir le refaire à la place communale, ce que la météo n'a pas permis, mais à ce moment, il y avait déjà plus de 620 personnes inscrites. Alors on a eu l'idée de l'organiser... dans l'église toute proche. Ce lieu classé accueillait des événements culturels. Et donc les gens sont venus là. Du coup, la fête de Noël suivante fut célébrée... à la mosquée. Le public est chaque fois nombreux, pas toujours le même et les gens apprécient.

Cela dit, cette dynamique ne va pas sans tensions. A chaque fête et dans chaque communauté, il s'en exprime. Cela me conforte dans l'idée que j'ai vraiment, en tant qu'autorité publique, un rôle à jouer dans l'impulsion d'événements qui renforcent les liens entre les collectivités locales.

■ **Ces fêtes sont l'occasion d'un échange interculturel. Mais vous soulignez aussi l'importance d'aborder les « questions qui fâchent », les divergences. Comment l'abordez-vous et avec quelles collaborations ?**

□ Après l'attentat à Charlie Hebdo, il était très difficile voire impensable d'oser dire « je ne suis pas Charlie ». Des tensions se sont fait sentir dans des écoles notamment. Il était indispensable de créer un cadre sécurisé qui permet de parler sans tabou. Toutefois l'école peut difficilement assumer cette mission. Etant garante de l'obligation de scolarité, elle a un rapport hiérarchique et de contraintes difficilement compatibles. On passe donc plutôt par le secteur associatif pour organiser des débats, avec des films, des intervenants.

Il s'agit de libérer une parole, mais aussi de nourrir la réflexion critique et de montrer qu'il y a différentes grilles de lecture possibles. C'est un point essentiel, eu égard aux discours des recruteurs. A moins qu'il soit antidémocratique, mon rôle n'est pas de déterminer que tel courant est légitime ou pas. Mais de garantir que chacun ait le choix et pour cela, dispose d'outils d'analyse critique et connaisse les différents courants. Même le courant (en réalité les courants) salafiste, tel qu'il est médiatisé, est mal connu car présenté de façon très simpliste. On collabore aussi avec les mosquées parce que, précisément,

« L'autorité publique a un rôle à jouer dans l'impulsion d'événements qui renforcent les liens entre les collectivités locales. »

il est important de démontrer que la multiplicité des courants est une réalité de l'Islam, depuis toujours. Et après un an et demi de travail, ces collaborations sont rendues de plus en plus évidentes. D'abord parce que l'actualité y pousse, ensuite parce que les initiatives prises renouent des liens de confiance.

■ **Du côté fédéral, le gouvernement a surtout communiqué sur le Plan Canal qui concernait un certain nombre de communes, surtout bruxelloises, dont Molenbeek. Ce plan prévoit plusieurs volets ; judiciaire, sécuritaire, et notamment des moyens supplémentaires pour la police. Quelle évaluation en faites-vous ? Dans quelle mesure répond-il à des besoins ?**

□ Il y a eu en effet des moyens pour la police. On manque cruellement de policiers de proximité. En revanche, on a donné à ces policiers des tâches supplémentaires parfaitement inutiles. Jan Jambon voulait « nettoyer Molenbeek ». Résultat, il a envoyé les agents contrôler l'ensemble du secteur associatif, alimentant ainsi un sentiment de méfiance vis-à-vis des institutions. Cela me révolte parce que cela donne l'image d'un secteur associatif complice, alors qu'au contraire la société civile est la meilleure alliée des autorités contre l'émergence ou le renforcement d'idées radicales et antidémocratiques. C'est décourageant de voir le gouvernement fédéral et l'Union européenne miser tout sur le sécuritaire. Arrêter des leaders, stopper du trafic d'armes est nécessaire bien sûr. Mais **à la base du terrorisme, qu'y a-t-il d'abord ? Des idées. Il faut se demander par quel moyen les combattre. Ce qu'on met en place risque au contraire de contribuer à les alimenter.**

Demandons-nous ce qui fait le succès de ces idées actuellement. Pas seulement celles de Daech d'ailleurs, mais aussi de l'extrême droite.

La bonne réponse politique est-elle dans le contrôle administratif des associations, dans la limitation du secret professionnel des travailleurs sociaux ?

Comme si les uns étaient des complices et les autres incapables de discernement ? Est-ce une bonne réponse que de disqualifier le travail social ?

■ **En principe le Plan Canal comprend aussi un volet consacré à la prévention. Cela a-t-il concrètement apporté des moyens supplémentaires ?**

□ Il y a en effet un volet prévention par lequel le ministre a accordé une enveloppe de 150.000 €. Par contre, ce volet a été délégué sans aucune forme de coordination fédérale aux autres niveaux de pouvoir et la Région ne l'a pas prise en mains non plus. Certes, elle a financé des choses utiles dont nous nous servons, comme des pièces de théâtre par exemple. Mais le défi essentiel consiste à approcher les jeunes qui se trouvent le plus à la marge de la société, et qui ne vont pas voir ces pièces. Plus fondamentalement encore, même avec des éducateurs de rues supplémentaires, rien ne changera vraiment si l'on ne rend pas l'enseignement moins inégalitaire, si l'on n'augmente pas l'accès à la culture, si l'on ne lutte pas efficacement contre l'exclusion économique et sociale. J'en vois les conséquences tous les jours dans mon quartier. C'est là qu'il faut mettre les moyens.

Propos recueillis par Claudia Benedetto et Christine Steinbach



Equipe Populaires



Equipe Populaires

LA LOGIQUE DU SOUPÇON



cc.Flickr Sylvaine Garderet

Des intervenants sociaux chargés d'évaluer si leur interlocuteur ne serait pas en train de ruminer un acte terroriste. Des étrangers expulsés du pays sur simple soupçon... Sous couvert de lutte anti-terroriste, des droits fondamentaux comme le secret professionnel ou la présomption d'innocence sont mis à mal. En point de mire : le travail social, les précarisés et les étrangers. N'y aurait-il pas comme une dérive ? Illustration.

Dans l'arsenal de nouvelles mesures de lutte anti-terrorisme, deux projets de loi en particulier retiennent notre attention car leur portée empiète sur des droits fondamentaux et mobilise des résistances collectives. Tous deux portent sur des compétences fédérales. Le premier vise à pouvoir expulser des étrangers, même nés en Belgique, pour « *risques de trouble à l'ordre public* ». Le second veut imposer aux intervenants sociaux de rompre de leur propre chef le secret professionnel pour « *signaler des informations dignes de constituer des indices sérieux d'une infraction terroriste* ».

“Trouble de l'ordre public” : une notion bien arbitraire

Le 9 février dernier, un projet de loi est adopté dans la précipitation en séance plénière du parlement fédéral. Il modifie la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. Par ces modifications, l'Office des étrangers est désormais autorisé à délivrer, seul, un ordre de quitter le territoire en invoquant simplement des motifs graves afin de renforcer la protection de l'ordre public et de la sécurité nationale. Autrement dit, l'Office reçoit une délégation du pouvoir exécutif pour déterminer

l'expulsion de personnes étrangères, même s'il n'y a pas eu de condamnation. Le recours auprès du Conseil du contentieux des étrangers ne permettra plus de suspendre la décision, de sorte que cette expulsion pourra être rapide, la personne ne disposant plus que de 15 jours pour réagir par écrit.

A l'appel de deux avocates du Progress Lawyers Network, de nombreuses associations ont protesté, notamment en publiant une Opinion parue dans la Libre du 6 mars. Le texte dénonce plusieurs atteintes à l'Etat de droit. Pour commencer, la référence à ce concept flou de « risque de trouble de l'ordre public » est très inquiétante et introduit une bonne part d'arbitraire. Qu'est-ce au juste que l'ordre public et qu'est-ce qui peut le troubler ? Chanter trop fort en rue après 22h ; faire du ménage en black ou bien un mariage blanc... de tels actes pourraient entrer sous le coup de la définition si on le veut.

Tout aussi inquiétant, la délégation de pouvoir donnée à l'Office des Etrangers relève d'une non-séparation des pouvoirs, un pilier pourtant de l'Etat démocratique. Et que dire de cette justice expéditive, qui fait l'impasse sur la présomption d'innocence et sur le droit à un

procès équitable ?

Etrangers, citoyens de seconde zone

Cette mesure semble indiquer qu'en Belgique, les personnes issues de l'immigration et étrangers restent des étrangers. Même lorsqu'ils sont nés et élevés en Belgique, éduqués dans les écoles du pays, payant les contributions à l'Etat belge, ils ne seront jamais vraiment considérés comme nos égaux mais comme des « citoyens de seconde zone », ainsi que le dénonce l'association d'avocats : « *En cas de faute, ils ne seront pas seulement poursuivis pénalement mais aussi bannis, et seront ainsi sanctionnés doublement. Les droits fondamentaux semblent ainsi compter deux fois moins pour 'eux' que pour 'nous'.* »

Mais dans le climat de peur qui prédomine et que l'autorité publique contribue elle-même à nourrir par ce type de mesures, on est en droit de se demander ce que signifie et ce que signifiera encore ce « nous » dans la suite. Après les étrangers, qui d'autre pourrait être accusé de « trouble à l'ordre public » ? Ceux et celles qui organisent des manifestations de protestation dans la rue, par exemple ?

Dans la foulée, une autre proposition de loi, pas encore adoptée, soulève des inquiétudes. Cette fois, c'est le travail social qui est en ligne de mire.

Lutter contre le terrorisme ou contre la fraude sociale ?

Au mois de février 2016, la députée fédérale N-VA Valérie Van Peel dépose une proposition de loi « *en vue de promouvoir la lutte contre les infractions terroristes* ». A cette époque, deux attentats ont frappé Paris. Bruxelles sera touchée le mois suivant. La députée justifie sa proposition de loi en expliquant que certains CPAS bruxellois ont refusé de communiquer des renseignements à la justice ou à la police dans le cadre du projet BELFI. Ce projet visait à identifier les résidents belges partis en Syrie afin de vérifier qu'ils ne percevaient plus d'allocations sous quelque forme que ce soit. Voire d'en exiger le remboursement. Par conséquent, madame Van Peel veut modifier la loi organique des CPAS afin de « *contraindre les membres du conseil et du personnel des CPAS à communiquer des renseignements au sujet des personnes qui font l'objet d'une enquête concernant des infractions terroristes au juge d'instruction ou au procureur du Roi qui en fait la demande* ».

Sollicité, le Conseil d'Etat rend un avis intéressant. Il note tout d'abord que la loi organique

des CPAS est une compétence des Communautés et pas du fédéral. Plus fondamentalement, il rappelle que le secret professionnel protège deux intérêts : tout d'abord « *l'intérêt et le droit à la protection à la vie privée de la personne qui communique ces éléments en toute confiance* » ; mais aussi « *l'intérêt de la société à pouvoir faire confiance à des professionnels exerçant une fonction de confiance* ». Envisager un traitement différencié, autrement dit des exceptions, impose de vérifier la pertinence de l'objectif que l'on poursuit.

Or, le texte de la proposition commence par évoquer la lutte contre les infractions terroristes. Mais dans ce cas, se demande le Conseil d'Etat, pourquoi limiter l'exception aux seuls CPAS ? Plus loin, la proposition semble s'assigner comme but final de retirer et récupérer des allocations sociales indûment versées. Mais alors, s'interroge le Conseil d'Etat, s'il s'agit de lutter contre une fraude sociale, pourquoi cibler la demande de renseignements dans le cadre d'infractions terroristes ? Et il conclut : « *aucun lien de proportionnalité ne peut donc se déduire de la proposition et des amendements, ni des développements qui s'y rapportent, entre les moyens employés et le but visé par la mesure proposée* ». Bref, la députée doit revoir sa copie.

La N-VA persiste et étend sa cible

Une seconde mouture paraît en septembre. Réagissant à la première objection du Conseil d'Etat, elle étend la cible aux « institutions de sécurité sociale » et projette de modifier non la loi organique des CPAS mais le Code d'instruction criminelle. Voilà pour la forme. Mais sur le fond, l'ambiguïté demeure quant aux buts recherchés : il s'agit toujours de promouvoir la lutte contre le terrorisme mais c'est le secret professionnel dans le travail social (pas dans les banques par exemple) qui resté visé. En revanche, il y a un ajout de taille ! Il n'est plus seulement question de contraindre les travailleurs sociaux à communiquer des informations à la demande de la justice dans le cadre d'une enquête, sous peine de sanctions pénales (de 26 à 10.000€). Le texte veut aussi imposer une « obligation active » de communication pour « *signaler des informations dignes de constituer des indices sérieux d'une infraction terroriste* ».

Mais qu'est-ce qu'un « indice sérieux » de ce comportement ? Un assistant social qui a participé à une formation sur la radicalisation proposée par le CPAS où il travaille témoigne dans la Libre du 21 mars : « *Un gars est venu* ►

QUESTIONS DE DÉBAT

- Le secret professionnel, pour vous, en quoi est-ce important ?
- Y a-t-il des situations pour lesquelles vous estimez qu'il pourrait ou devrait être rompu par un professionnel du social ? Ou par d'autres types de professions ?
- Et dans ce cas, quels sont à votre avis les risques qu'il faut éviter et les balises qu'il faut mettre ?

► nous expliquer que les personnes concernées se renferment, n'ont plus de vie sociale, changent d'habitudes vestimentaires... Mais c'est tellement large ! Quand on se retrouve dans une situation précaire, il arrive qu'on se coupe de contacts sociaux. C'est tout à fait compréhensible mais est-ce répréhensible ?! Et nous, comment peut-on faire la différence ?».

Les travailleurs sociaux unanimement hostiles

Plus largement, l'hostilité au projet de loi est largement partagée dans le secteur. C'est que le secret professionnel est fondamental pour établir la relation de confiance indispensable dans le travail social¹, avec des usagers souvent malmenés par l'existence et en souffrance.

Il est au cœur de la déontologie de la profession. Et l'Article 458 consacre sa protection dans le Code pénal : « *Les médecins, chirurgiens, officiers de santé, pharmaciens, sages-femmes et toutes autres personnes dépositaires, par état ou par profession, des secrets qu'on leur confie qui, [hors les cas prévus par la loi] les auront révélés, seront punis d'un emprisonnement de huit jours à six mois et d'une amende de cent (x 5) euros à cinq cents (x 5) euros* ». Cette forte reconnaissance est précieuse à plus d'un titre pour les travailleurs sociaux. En rappeler l'obligation « permet déjà de se dégager d'un certain nombre de pressions faites aux professionnels confrontés à une culpabilisation dans l'exercice de leurs missions »².

Les travailleurs sociaux s'opposent donc à cette atteinte au secret professionnel. Ils refusent de se substituer aux policiers et enquêteurs. Rappellent aussi que la Loi oblige déjà à ré-

pondre au procureur du Roi s'il le demande. Et jugent cette responsabilisation déplacée par rapport aux enjeux : « *Les assistants sociaux ne sont pas les Batman de la lutte anti-terroriste, ironise cette AS d'un CPAS de village. C'est un phénomène mondial qui nécessite des politiques spécifiques. Je ne vais pas semer la suspicion sur les usagers dans l'espoir de sauver le monde de Daech !* ».

La mobilisation contre ce projet de loi non encore adopté a pris des formes diverses : communiqué de presse du MOC³ ; dossier paru dans la Libre⁴ ; action portée par Ecole en Colère, la Ligue des Droits de l'Homme, le RWLP et Acteurs des temps présents⁵, sans oublier le travail fourni par le Comité de vigilance du travail social⁶... Ces résistances ont d'autant plus de sens que de telles mesures comportent un double risque de dérive sécuritaire : elles portent atteinte non seulement à l'Etat de droit via les libertés fondamentales ; mais aussi à la solidarité en introduisant la confusion entre terrorisme et fraude sociale.

Christine Steinbach

1 Lire aussi : E. Barthélemy, C. Meersseman, J.-F. Servais, Confidentialité et secret professionnel : enjeux pour une société démocratique, collection Yapaka, éditée par la FWB, nov. 2011. Disponible sur www.yapaka.be

2 C. Bosquet, maître-assistante au département social de la Haute Ecole Paul-Henri Spaak, *Réflexion autour du secret professionnel*.

3 *Levée du secret professionnel : oser faire marche arrière !*, 8 février 2017, communiqué de presse du Moc et de ses organisations. www.moc.be

4 Hovine Annick, *Toucher au secret professionnel ? Sur le terrain, ça passe mal*, la Libre du 21 mars 2017, pp. 4-5.

5 *Pas touche au secret professionnel* : l'action propose aux associations de faire des photos de groupe, le doigt sur la bouche avec ce slogan. Voir notamment sur la page Facebook des Equipes Populaires.

6 Voir sur www.cvts.be

Les Equipes Populaires ont pris part à l'action « le silence a du sens » initié par Ecole en colère, la Ligue des Droits de l'homme, le RWLP et Acteurs des temps présents. Le but de cette photo de groupe postée sur Facebook par diverses organisations était bien sûr de rappeler la légitimité du secret professionnel dans le travail social. Et de témoigner d'une résistance commune contre son affaiblissement. Les photos ont également été adressées aux députés du parlement fédéral.

Voir aussi sur :

<https://www.facebook.com/events/1879002132357993/>



LES DIMENSIONS SOCIALES DE LA PEUR



Depuis plus de deux ans, l'armée belge est présente dans l'espace public pour protéger des sites sensibles et des lieux de grande affluence d'une éventuelle menace terroriste. Certains citoyens se sentent protégés, d'autres y voient une dangereuse dérive sécuritaire. Comment comprendre les différences de perception de cette présence militaire ? Quels éléments doivent entrer en considération dans le débat politique ?

Cela peut être sur le quai d'une gare ou devant un bâtiment public. Fusil d'assaut en bandoulière, deux militaires avancent d'un pas nonchalant. En passant à leur hauteur, vous jetez un regard sur leurs armes et leur treillis. Vous êtes impressionné. Ou pas. Cela vous rassure. Ou pas. Vous êtes envahi d'une vague sensation que quelque chose a changé dans l'espace public. Les militaires sont-ils là pour vous protéger de ce quelque chose, ou contribuent-ils à l'alimenter, en amplifiant un climat anxieux ? Pour de nombreux citoyens belges, la réponse n'est pas évidente. Il y a comme une ambivalence.

Deux ans de cohabitation en ville

La présence de militaires dans les rues du pays ne date pas des attentats du 22 mars 2016. Elle avait déjà commencé plus d'un an auparavant, après l'attaque à Charlie Hebdo en janvier 2015. 200 à 400 soldats avaient été mobilisés en permanence à partir de cette date. Avec les attentats du 13 novembre 2015 à Paris, le nombre de militaires en rue augmente pour atteindre environ le millier d'effectifs. Après le 22 mars, jusqu'à 1.600 militaires seront dé-

ployés autour des sites sensibles et près des lieux les plus fréquentés dans les grandes villes de Belgique. À l'heure actuelle, ils seraient environ 1.100.

Mais, indépendamment de leur nombre, interrogeons-nous sur l'effet qu'ils produisent. Résumons la gamme de réactions possibles. Aux deux extrêmes, on trouvera des gens qui ont un rapport très clair au sujet : ceux pour lesquels l'armée (au même titre que la police) représente par principe le pouvoir et l'ordre établi, dont il faut limiter au maximum l'emprise sur nos vies ; et ceux qui, à l'inverse, ont une sympathie idéologique pour ce que symbolisent des hommes en armes, c'est-à-dire la protection, l'ordre et la force. Mais entre ces deux pôles sans ambiguïté, penchons-nous sur le spectre complet de l'ambivalence des vécus. Au contact de la présence militaire, une même personne peut éprouver alternativement de la répulsion, un sentiment de sécurité ou une forme de malaise difficile à mettre en mots. Comment l'expliquer ?

Les Belges, pourtant, dans les chiffres, semblaient majoritairement bien disposés envers ►

L'AMBIVALENCE DES SENTIMENTS

On peut faire l'hypothèse que celui ou celle qui considère les militaires en rue comme un phénomène ambivalent, susceptible de procurer à la fois un sentiment de sécurité et la conscience d'une dérive possible, mobilise deux niveaux de peur différents. Il y aurait, d'un côté, la peur archaïque du « méchant », en l'occurrence du terroriste, qui appelle une protection par la force, dans un schéma binaire hérité de l'enfance. Plusieurs pédopsychiatres estiment d'ailleurs que, pour les enfants, la présence des militaires en rue est rassurante car elle « montre », dans un langage qu'ils comprennent, que la société (les adultes) les protège des éventuels agresseurs. « Dans l'esprit des enfants, le système de valeurs est manichéen. Les militaires, pour Liliane Daligand [une psychiatre juvénile], sont là pour le bien et pas pour le mal, et pour éventuellement faire du mal à ceux qui ont fait du mal »¹. On peut supposer qu'il subsiste en chaque adulte une part plus ou moins grande de cette rationalité de base. Par ailleurs, à un autre niveau de conscience, le risque de dérive sécuritaire apparaît par résonance historique ou politique. Qu'évoquent des soldats dans le quotidien des gens ? Par exemple l'occupation durant la Seconde Guerre mondiale, ou encore l'omniprésence des hommes en armes dans les dictatures les plus féroces de la planète. C'est par refus de cette militarisation du quotidien qu'en mai 2015, trois associations avaient initié une action en justice contre la présence des militaires en rue, qu'elles estimaient anxiogène, voire illégale.

cette présence des militaires. Du moins à ses débuts. En janvier 2015, juste après les attentats de Charlie Hebdo, et avant les opérations musclées à Verviers quelques jours plus tard, un sondage Ipsos-Le Soir révélait que 72% des Belges étaient favorables à la présence militaire en rue. 80% redoutaient des attentats sur le sol belge mais, fait étrange à relever, seuls 24% affirmaient avoir davantage peur dans les lieux publics. Plus de deux ans plus tard, après les attentats de Paris, de Bruxelles, de Nice et de Berlin, et suite à deux années de présence militaire dans les rues, les données ont tout de même légèrement changé. Un autre sondage (La Libre-RTBF), daté celui-là de mars 2017, montre que « seulement » 48% des Belges souhaitent un maintien de la présence militaire, tandis que 25% préféreraient qu'ils retournent à leurs tâches habituelles... mais pour confier la surveillance de rue à des sociétés de gardiennage privé ! 11% des sondés estiment qu'on peut à présent alléger ces mesures de surveillance, 16% étant sans avis.

Peurs et protections de différents niveaux

Évitons de déduire de ces chiffres de quelconques certitudes, mais partons de là pour poser quelques bases de réflexion. Avant tout, notons que la peur d'une attaque terroriste, aujourd'hui, n'est plus un simple fantasme. Il y a bien eu des attentats proches et répétés, sur un laps de temps très court. Cela signifie que les menaces brandies par certains spécialistes depuis quelques années, en particulier depuis l'émergence de Daech, étaient réelles. Le déploiement de militaires est une réponse directe à la peur dans ce qu'elle a de plus viscéral, qui réclame une action de protection. Il s'agit, en quelque sorte, d'un état d'urgence de nature psychologique. Ce qui pose davantage question, c'est le fait d'institutionnaliser cet état d'urgence et de le faire durer plusieurs années. Passé l'état de choc, le besoin d'unité et de protection immédiate procuré par les forces de l'ordre, la société retrouve rapidement ses capacités critiques de réflexion. Et s'interroge : à quoi serviraient ces soldats en cas d'attaque terroriste ? N'y a-t-il pas un nombre infini de lieux possibles d'attaque ? Les terroristes n'adaptent-ils pas sans cesse leurs méthodes ? Un quadrillage complet du territoire étant impossible, l'essentiel de l'effort ne doit-il pas porter sur le renseignement et la prévention ? Le gouvernement n'est-il pas en train d'instrumentaliser la lutte contre le terrorisme à d'autres fins ? La criminalité aurait baissé sensiblement ces derniers mois dans les

grandes villes, « grâce à la présence militaire » s'empresse de signaler Jan Jambon... Mais si c'est le cas : est-ce vraiment le rôle de l'armée plutôt que celui d'une police de proximité ?

C'est peut-être l'une des explications de l'ambivalence du sentiment évoqué plus haut. À la peur du terrorisme se surajoute une crainte d'une autre nature, celle d'une dérive sécuritaire et d'un durcissement des conditions du vivre-ensemble, en germe dès l'apparition des premiers uniformes dans l'espace public, même si le déploiement des militaires est dans un premier temps jugé légitime. Or, il semble que cette dérive sécuritaire soit à présent avérée. Selon Amnesty International, ces deux dernières années ont vu se succéder des « avalanches de lois » qui modifient en profondeur le rapport des Européens à l'État de Droit. Pour John Dalhuisen, directeur Europe et Asie centrale de l'ONG, « On est en train de démanteler pierre par pierre tout l'édifice de protection des Droits de l'Homme qui a été bâti depuis la seconde guerre mondiale ». Et il précise : « L'idée selon laquelle le rôle du gouvernement est d'assurer la sécurité afin que la population puisse jouir de ses droits a laissé la place à l'idée que les gouvernements doivent restreindre les droits pour assurer la sécurité »².

Ces craintes d'une fragilisation des libertés démocratiques sont renforcées par le constat d'un durcissement des mesures et des répressions policières lors de récentes grandes manifestations syndicales.

La tentation d'un pouvoir fort

La peur, on le voit, n'est pas uniquement affaire de psychologie individuelle. C'est une émotion, bien sûr, mais les sociologues soulignent aujourd'hui « le rôle de l'échange social dans le contrôle de l'émotion, et celui du travail cognitif et des représentations partagées dans la maîtrise des situations qui la produisent »³. Autrement dit, dans le cas qui nous occupe, les récits et les interprétations que nous faisons sur le terrorisme, et les réponses collectives que notre société met en place, ont une influence sur la façon dont ces peurs sont vécues. En particulier, bien avant les récents attentats, la chercheuse Denise Jodelet soulignait que « divers travaux ont ainsi mis en évidence une tendance chez les personnes en proie à une anxiété diffuse à devenir moins tolérantes à la différence, plus enclines à utiliser des stéréotypes et à manifester de l'agressivité face aux étrangers ainsi que de la conformité face aux normes culturelles et une préférence pour les leaders politiques affirmant une forte vision natio-

naliste, une volonté de vengeance contre les terroristes et jusqu'à l'engagement dans des guerres »⁴. Ces phénomènes ont particulièrement retenu l'attention après les attentats du 11 septembre 2001. La récente enquête *Noir-jaune-blues*, menée par *Le Soir* et la RTBF avec l'Institut *Survey & Action* et la Fondation *Ceci n'est pas une crise*, pose un diagnostic socio-politique sur les inquiétudes de la société belge qui confirme ce resserrement identitaire, doublé d'une perte de confiance totale dans les institutions (médias, politiques, justice, syndicats - seules les associations et les ONG semblent échapper à l'opprobre généralisée).

Une donnée de cette enquête est directement liée à notre sujet : celle qui révèle que 70% des Belges souhaitent « un pouvoir fort pour remettre de l'ordre ». Ce « pouvoir fort » n'est pas défini par l'enquête, mais l'expression est assez parlante pour faire écho aux 72% de Belges (pas forcément les mêmes, quoique) qui souhaitaient une présence militaire dans les rues en janvier 2015. Un pouvoir fort, est-ce un État fort ? Une « République forte » à la Manuel Valls ou carrément un pouvoir exécutif plus autoritaire, peu soucieux des droits et de la société civile, à la Théo Francken ? Les nuances sont importantes mais la direction est la même, et c'est celle de la dérive sécuritaire, qui rime avec frontières et militaires.

Démocratie, mon cœur balance...

Je m'en voudrais de clôturer ces considérations sans risquer une interprétation politique élargie de l'ambivalence identifiée en début d'article. En fin de compte, ce qui est en cause, n'est-ce pas un rapport de plus en plus troublé et distendu à la démocratie représentative ? Un rapport *ambivalent*, précisément ? J'ai été récemment frappé de voir relayer à tout va sur les réseaux sociaux, en pleine affaire *Publifin*, une vidéo mettant en scène le président russe Vladimir Poutine en train de donner une leçon de discipline à des scientifiques haut placés soupçonnés de conflit d'intérêt. Pour le dire platement, cette vidéo a récolté parmi mes « amis » pléthore de commentaires enthousiasmés, du genre : « en voilà un qui a des c... » ; ou « ça c'est un homme politique ! ». Leurs auteurs n'étaient pas spécialement du genre nationaliste, pourtant. La corruption des uns, tout comme le terrorisme, a-t-elle le pouvoir de légitimer les pratiques autoritaristes des autres (souvent tout aussi corrompus) ? Oui, vis-à-vis de la démocratie, il y a bien de l'ambivalence dans l'air. C'est peut-être en commençant par l'identifier, en soi et au sein de nos divers mou-

vements politiques, qu'on a le plus de chances de désamorcer la mécanique macabre, celle qui floute les valeurs et fait passer les tyrans pour des résistants, celle qui instrumentalise le terrorisme pour détruire des droits et des libertés fondamentales. Il ne s'agit donc pas d'être pour ou contre les militaires en rue, car cela reviendrait à refouler une réelle ambivalence. Mais de pouvoir identifier ensemble, démocratiquement, jusqu'où leur présence (ou leur absence d'ailleurs), à quelle dose, à quelles conditions, reste au service de la démocratie et de l'État de droit. Et de pouvoir dire stop quand il est encore temps.

Guillaume Lohest

1 "Génération attentat : militaires et policiers dans les rues, une présence qui devrait rassurer", *La Dépêche*, 10 octobre 2016.

2 Jean-Baptiste Jacquin, "Pour Amnesty International, la dérive sécuritaire en Europe est dangereuse", dans *Le Monde*, 17 janvier 2017.

3 Denise Jodelet, "Dynamiques sociales et formes de la peur", 16th International Summer School 2010, European Ph.D. on Social Representations and Communication, Rome, Italy, 16-27 juillet 2010.

4 Idem.

QUESTIONS DE DÉBAT

- Confrontez vos expériences et vos perceptions de la présence militaire en rue. Qui se sent rassuré ? Qui est plutôt inquiet ? Qui est indifférent ? Pourquoi ?
- Au fond : pourquoi des militaires ? Pourquoi pas une police de proximité ? Approfondissez ensemble cette question...
- Pensez-vous que la démocratie est menacée ? Par qui ? Par quoi ? Si oui : quelles seraient les pistes pour la renforcer ? Si non : pourquoi beaucoup de personnes en ont-elles le sentiment ?



cc: Flickr/Miguel Discart

Edito

Un pouvoir fort pour lutter contre le terrorisme ?

2



La dérive des politiques sécuritaire se traduit par la tentation d'un pouvoir fort, qui ne s'encombrerait plus des "contraintes" de la démocratie représentative, ni de la séparation des pouvoirs. La vigilance est de mise. Cette menace est bien plus pernicieuse que celle d'un attentat. Pire, elle y contribue.

Terrorisme

Libérer notre imaginaire du piège de la terreur

3



Depuis les attentats de Charlie hebdo, les attaques terroristes se sont succédé et la population a dû intégrer cette nouvelle dimension dans sa vie. Passées l'émotion, la colère, l'incrédulité, l'incompréhension, il faut libérer notre imagination que le terrorisme tente de maintenir captive.

Mesures sécuritaires

Rien à cacher, rien à craindre ?

6



Le gouvernement belge a adopté une série de mesures visant à renforcer la sécurité en rue, améliorer les services de renseignements et de surveillance, réprimer plus durement les activités terroristes. L'objectif : mieux protéger la population. Mais qu'en est-il du respect des libertés fondamentales et de l'Etat de droit ?

Interview

"Les politiques doivent être des faiseurs de ponts"

10



Echevine à Molenbeek et islamologue de formation, l'écologiste Sarah Turine vit et travaille au cœur de la commune bruxelloise qui s'est trouvée sous les feux des médias au lendemain des attentats. Elle met en place pas à pas des initiatives pour dépasser les replis identitaires et refaire société.

Social

La logique du soupçon

14



Des intervenants sociaux chargés d'évaluer si leur interlocuteur ne serait pas en train de ruminer un acte terroriste. Des étrangers expulsés du pays sur simple soupçon... En point de mire : le travail social, les précarisés et les étrangers. N'y aurait-il pas comme une dérive ?

Présence des militaires

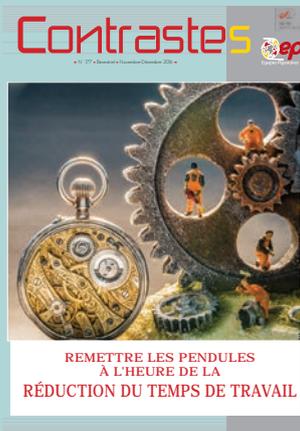
Les dimensions sociales de la peur

17

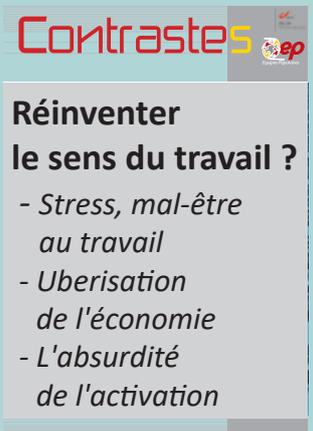


Depuis plus de deux ans, l'armée belge est présente dans l'espace public. Certains citoyens se sentent protégés, d'autres y voient une dangereuse dérive sécuritaire. Comment comprendre les différences de perception de cette présence militaire ? Quels éléments doivent entrer en considération dans le débat politique ?

Nos derniers Contrastes



Notre prochain Contrastes



Réinventer le sens du travail ?

- Stress, mal-être au travail
- Uberisation de l'économie
- L'absurdité de l'activation